



Numéro 9 2014-2015

Message de la présidente

Aux membres du SPSS,

Dans le cadre des moyens de visibilité en lien avec la négociation et suite à une prise de conscience de la méconnaissance du travail du personnel de soutien, l'exécutif a amorcé une opération de valorisation du personnel de soutien auprès des intervenants externes.

Il faut admettre que nous devons aussi, à la base, nous reconnaître entre nous.

Malgré que je sois certaine que vos supérieurs l'ont déjà fait, ceci m'incite à féliciter chacun et chacune d'entre vous, personnel de soutien, pour le professionnalisme dont vous faites preuve au quotidien auprès ou pour les élèves. Je vous invite aussi à apprécier le travail de vos confrères et consœurs, car comme le dit le proverbe : « Charité bien ordonnée commence par soi-même ».

Nous aurons besoin de toute la valorisation et la reconnaissance possibles, si nous voulons que notre travail soit apprécié à sa juste valeur et recevoir les bénéfices qui y sont associés à l'issue de cette ronde de négociation! Le travail d'équipe et l'implication de tous sont nécessaires! En ce sens, un merci particulier à tous ceux et celles qui prennent le temps et font l'effort de participer aux moyens de pression et de visibilité. Votre implication permettra de démontrer clairement aux négociateurs notre désir de règlement!

Aux membres des comités

- de service de garde	- des statuts et règlements
- des jeunes	- de l'action mobilisation
- des finances	- de la présidence d'élection
- des agents de liaison	- de la journée nationale du personnel de soutien

et à nos représentants des comités

- EHDA	- santé et mieux-être	- de la planification stratégique
- des concierges	- orientation et innovation pédagogique	
- du mérite scolaire	- de perfectionnement	

Je tiens à souligner votre travail et je vous en remercie!

Certains ont été mis à contribution plus que d'autres, mais chacun d'entre vous a mis l'épaule à la roue afin de faire avancer et respecter les droits des membres de notre syndicat.

Ensemble, unis, engagés!

Annie Boily

Un petit pensez-y bien...

J'ai participé au Réseau SST les 21 et 22 avril 2015 à Drummondville. Il avait pour thème : « Et si les technologies de communication modernes affectaient notre bien-être... ».

Les technologies ont créé une rupture dans nos relations traditionnelles et ont amené plusieurs inconvénients : absence de frontière entre le travail et la vie personnelle; culte de l'urgence; absence de réflexion avant de prendre des décisions. L'avantage est l'amélioration des capacités de communication, de coordination et de collaboration (D^r Nicolas Chevrier, psychologue)

Le défi est donc de passer une fin de semaine sans technologie, par exemple aucun texto, aucun MMS, etc.

Martine Couture, 2^e vice-présidente, secteurs administratif, technique et manuel

Formation séance d'affectation service direct aux élèves le 20 mai 2015

Cette rencontre, organisée par le comité des jeunes, a été très appréciée par les 30 personnes qui y ont assisté.

Merci au comité des jeunes et à Denis Picard.

Manifestations 13-14 mai 2015

Ces déploiements se sont déroulés de façon festive. Tout le réseau scolaire a participé. Plusieurs personnes ont démontré que le personnel de soutien n'est pas invisible!

Merci aux personnes présentes! À la prochaine!

Vacances- informations

Le bureau du syndicat sera fermé, pour la période des vacances, du 13 juillet au 7 août 2015 inclusivement. *Bonnes vacances à tous!*

Si vous partez en vacances, n'oubliez pas de vérifier si vous êtes couvert par votre assurance personnelle en téléphonant à la SSQ au 1 800 463-5525.

Si vous déménagez ou renégociez vos assurances auto et résidence: Assurance RésAut CSQ au 1 888 476-8737.



N'oubliez pas de nous communiquer vos nouvelles coordonnées, si vous déménagez.

Programme d'aide aux employés : le groupe **Shepell** vous permettra d'obtenir une aide confidentielle en tout temps. Composez le **1 800 361-2433**.

Sondage sur la possibilité d'un vote pour un mandat de grève

Plus de 250 membres ont pris le temps de nous répondre. Les deux tiers sont favorables à un vote de grève. Une assemblée générale est nécessaire pour officialiser ce mandat. Surveillez nos communications et merci à ceux et celles qui nous ont répondu!

Annexes aux arrangements locaux

- CORRECTION-

L'annexe E se rapporte à la 1^{re} étape de 7-3.22 A) a).
L'annexe F concerne la vérification des fournaies.

Service direct aux élèves- Plan d'allocation des ressources

Le projet de plan d'allocation des ressources a été déposé au syndicat le 4 juin 2015. Par la suite, le 12 juin 2015, il sera déposé sur le site de la commission scolaire pour consultation auprès du personnel. Il deviendra officiel le 23 juin 2015. Nous vous conseillons d'attendre cette version pour l'imprimer. Tous les documents pertinents seront aussi disponibles. Si vous avez des remarques concernant ceux-ci, n'hésitez pas à nous joindre.

Si absence, quoi faire?

L'affectation, pour le service direct aux élèves, se tiendra les 29, 30 juin et 1^{er} juillet 2015 à la CSBE. Votre présence est importante, mais si vous devez être absent(e) lors de l'affectation, vous devez fournir à la commission scolaire, avec copie conforme au syndicat, un numéro de téléphone où nous pourrions vous joindre afin que vous puissiez faire votre choix.

Si la commission scolaire et le syndicat n'ont rien reçu de votre part, ils vous attribueront un poste en respectant le nombre d'heures auquel vous avez droit.

Admissibilité au régime Assureq de l'AREQ

La personne employée qui cesse d'être admissible au régime SSQ, en raison de la prise de retraite, peut être protégée par le régime d'assurance-vie offert aux membres de l'AREQ en vertu du contrat n° J9999-ARB, sous réserve des dispositions de ce contrat et à la condition de soumettre la demande d'adhésion, par écrit, à la SSQ dans **les 90 jours** suivant la date à laquelle son assurance prend fin.

Toute personne employée, ayant respecté les règles d'adhésion prévues au présent article, devient assurée par le présent régime d'assurance-vie offert aux membres de l'AREQ. Les primes correspondant à la protection choisie sont payables rétroactivement à la date du début de la période de **90 jours** au cours de laquelle elle devait soumettre sa demande d'adhésion.

Agenda SPSS

30 avril-1^{er} mai : Réseau des jeunes
4-12-26 mai : réunion de l'exécutif
6 mai : Forum SST et CGN à Québec
11 mai : atelier d'initiation à l'organisation syndicale à Sainte-Marguerite
13-14 mai : manifestations à Sainte-Marie et à Saint-Georges
13-14-15 mai : CG à Sherbrooke
19 mai : rencontre des agents de liaison à Beauceville
20 mai : formation séance d'affectation du service direct aux élèves
21-22 mai : CGN à Québec
26 mai : l'exécutif participe au Conseil des commissaires
1^{er} juin : mouvement de personnel secteur général
2 et 18 juin : réunion de l'exécutif
3 juin : CG extraordinaire à Québec
3-4 juin : CGN à Québec
9-10 juin : CF à Laval
8 au 12 juin : vérification du plan d'allocation des ressources
29-30 juin-1^{er} juillet : affectation des SDE



Service direct aux élèves

Étape 3 : Affichage des postes résiduels

Du 8 juillet au 5 août 2015, la commission scolaire affiche les postes résiduels sur son site Internet (section du personnel, services offerts, affectation annuelle...).

La commission scolaire peut afficher des postes qui n'ont pas été offerts lors de l'affectation. Même si vous êtes réguliers, portez attention à cette étape, car vous pouvez postuler pour ces postes.

Vous choisissez le poste qui vous intéresse et vous faites parvenir votre choix à la commission scolaire par Internet ou par télécopieur. Il est très **important que vous gardiez une copie de votre envoi**.

Étape 4 : Postes de remplacement pour l'année

L'étape 4 aura lieu le 17 août 2015, à l'auditorium de la polyvalente de Saint-Georges. Lors de cette étape, tout poste complet ou à temps partiel, temporairement vacant suite à une demande de congé maternité et/ou parental ou une demande de congé sans traitement, est offert à l'ensemble des salariées et salariés réguliers par ordre d'ancienneté et pour qui cette affectation constituerait une **promotion ou une mutation ou une rétrogradation représentant une augmentation d'au moins cinq (5) heures de travail par semaine**.

Étape 5 : Postes temporairement vacants

L'étape 5 aura lieu le 19 août 2015 à l'auditorium de la polyvalente de Saint-Georges.

Assurances médicaments SSQ

Mise en garde pour les salariés(es) qui détiennent l'assurance médicaments SSQ, salariés(es) plus de 15 heures et sans exemption qui réunissent ces 2 conditions :

- Être adhérent à l'assurance maladie 2 ou 3;
- Subir une période sans salaire (pour une mise à pied cyclique ou pour un congé sans traitement de **plus de 30 jours**).

Attention : Lorsque ces deux conditions sont réunies et que l'arrêt d'émission de paie survient, la compagnie d'assurance SSQ offre deux (2) choix :

- soit conserver l'ensemble des régimes détenus (maladie 2 ou maladie 3);
- soit conserver le régime maladie 1 seulement (diminué à une protection inférieure) pour la période d'arrêt de travail.

Nous vous conseillons fortement de conserver l'ensemble des régimes détenus; voici pourquoi :

- Si, pendant la période où vos protections sont réduites, il survient un événement (accident ou maladie) qui vous empêche de revenir au travail à la date prévue et que cette absence dure plus de 24 mois, vous ne seriez pas éligible à recevoir de l'assurance salaire longue durée, car au moment où l'événement est survenu, vous ne déteniez pas d'assurance salaire longue durée.
- Il sera possible que vous ne soyez plus admissible au régime maladie 2 et/ou 3.

Les primes sont payables à la 3^e paie, au retour, jusqu'à concurrence du montant de celle-ci.

Lors de la mise à pied, les salariés(es) qui adhèrent à l'assurance maladie 1 ou qui sont en droit d'exemption (assuré avec son conjoint/conjointe) demeurent avec la même protection et n'ont pas à s'inquiéter. Les primes sont payables de la même façon.

Temps de préparation pour les TES - 16^e journée pédagogique

Vous auriez dû lire :

Si vous faites votre nombre d'heures habituel lors des journées pédagogiques, vous devrez travailler **les journées « étoilée »** (prévues pour force majeure), soit le 8 mai, le 29 mai et le 5 juin 2015, **en temps de préparation**.

Si vous détenez un poste de PEH, cette situation pourrait s'appliquer à vous. Nous vous invitons à nous contacter.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour plus d'information.